Dans l'école	En circonscription	Au niveau départemental
L'équipe enseignante recherche et expérimente des réponses au sein de la classe, du cycle, de l'école		**1. La cellule d'analyse des situations complexes**
L'enseignant-e de la classe rencontre la famille, le cas échéant en présence du directeur		Composition : ADASEN, IEN ASH au SDEI 31, CPD rattachée à la cellule, Psychologue EN rattachée à la cellule, professeur ressources des troubles autistiques, CT médecin scolaire, CT infirmière scolaire, CT assistante sociale, membres des équipes mobiles d'expertise et d'appui à la scolarisation (EMEAS).
Si la situation n'est pas résolue, elle est examinée collectivement en conseil des maîtres, avec le concours du psychologue, des enseignants spécialisés, des personnels de santé ou social le cas échéant.	Le Pôle ressource (PR) de la circonscription est saisi via le document « **Analyse d'une situation d'élève par l'équipe enseignante** ». L'exposé puis le suivi de la situation sont à l'ordre du jour des réunions programmées du PR.	Elle se réunit une fois par semaine. Elle est sollicitée par l'IEN de la circonscription de l'élève en difficulté de comportement lorsque les aménagements proposés n'ont pas abouti à des progrès et que la situation se dégrade.
Des informations complémentaires peuvent être recherchées (observations, entretiens) par un ou plusieurs membres du PR. De nouvelles propositions d'actions peuvent être expérimentées dans la classe, le cycle, l'école.		
Une équipe éducative est organisée. - La famille est informée de la procédure en cours - Un échéancier des actions et des rencontres est défini (quoi ? quand ? qui ?)	Un CPC enrichit l'analyse. Il réalise une observation qui donne lieu à un échange avec l'enseignant et l'équipe de l'école. Des pistes pédagogiques adaptées sont proposées. Une nouvelle observation est programmée quelques semaines plus tard pour mesurer les progrès de l'élève et ses besoins.	La cellule propose des actions qui mobilisent les ressources départementales (CPC ASH, enseignants référents de scolarité…). et/ou les équipes mobiles du médico-social, en partenariat avec l'ARS.
Le suivi de la situation permet d'apprécier son évolution : dégradation, stagnation, amélioration. Le PR en lien avec le directeur de l'école évalue la nécessité de mettre un terme à l'accompagnement ou d'engager la **saisine de la cellule départementale d'analyse des situations complexes**		**2. La cellule d'écoute des équipes.**
L'IEN informe la famille de la saisine des ressources départementales.		Elle doit permettre aux équipes de verbaliser la complexité de la situation et les difficultés rencontrées en dehors du cadre hiérarchique. Plusieurs professionnels peuvent être sollicités : psychologue du travail (cellule RH), GRH de proximité, AS du personnel, Psy-EN. Partenariat MGEN envisagé.